

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 10 JUILLET 2008

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, adjoints.

Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane, Grand Corinne, Marion Mireille

MM. Boutin Thierry, Davis Andrew , Debard Jérémie, Duchamp Lilian, Gigi

Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric, Piberne Olivier.

Absents excusés : MM. Péray Hervé Adjoint (pouvoir à M. Armand), Chappuis Pascale

Absent : M. Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 19H30.

1 Mme GRAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2 Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin est approuvé à l'unanimité.

3 DELIBERATIONS

-3.1. Décisions modificatives budgétaires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quelques crédits prévus au budget primitif 2008 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler certaines dépenses engagées ou prévisionnelles.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2008 du budget principal.

Approuvée à l'unanimité

-3.2. Maîtrise d'œuvre pour travaux de franchissement du ruisseau du Martinet :

Le maire expose que le projet de la voie nouvelle de desserte du collège de Peron prévoyait le busage du fossé de la RD 984.

Il s'avère que ce fossé fait partie du ruisseau du Martinet, ce qui soumet les travaux dans son lit mineur aux autorisations au titre de la Loi sur l'Eau.

Cette erreur d'appréciation impose une modification du projet au niveau du franchissement de ce cours d'eau.

Le maire informe l'assemblée que 4 bureaux d'études ont été consultés pour assurer la production des études techniques de cet ouvrage.

Le maire indique que la Direction Départementale de l'Équipement et le bureau d'études d'ingénierie B.E.M. ont présenté une solution technique de franchissement pour un coût d'objectif de 50 000 €HT.

Le maire propose à l'assemblée de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au bureau B.E.M. et à la DDE et de lancer dans la continuité la procédure pour mettre au point le marché de travaux correspondant.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- DECIDE :

1 - de confier à la DDE et au bureau B.E.M. le marché d'étude de l'ouvrage de franchissement du ruisseau le Martinet et charge le maire de signer les marchés d'ingénierie.

2 - de mandater le maire pour lancer les procédures de passation du marché de travaux correspondant.

- ACCEPTE le montant du marché d'ingénierie pour un montant de 5 000 €HT soit 5 980 €TTC.

Approuvée à l'unanimité

-3.3. Convention avec le Département de l'Ain pour répartition des charges pour aménagement de la traversée de Greny.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN afin de définir la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien, et de fonctionnement relative aux travaux d'aménagement de trottoir et de recalibrage de la chaussée sur la RD 89, dans la traverse de Greny.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du projet de convention à intervenir entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN relative aux travaux d'aménagement de trottoir et de recalibrage de la chaussée sur la RD 89, dans la traverse de Greny.

- AUTORISE M. le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

Approuvée à l'unanimité

-3.4. Indemnité stagiaire (Melle Pauty Charlène).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Charlène PAUTY a effectué un stage au secrétariat de mairie durant 3 semaines du 2 au 27 juin inclus.

Compte tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à Charlène PAUTY une indemnité de 115 €

Approuvée à l'unanimité

-3.5. Convention pour location de la chambre du Bâtiment de Logras.

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la demande de Melle Caroline ROBERT pour une location de logement provisoire, il y aurait possibilité de lui proposer la chambre située dans le bâtiment de l'ancienne école de Logras pendant juillet et août.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de louer pour la période du 9 juillet au 27 août 2008 inclus à Melle Caroline ROBERT, la chambre aménagée située dans le bâtiment de Logras, pour un montant de loyer de 200 € pour ladite période toutes charges comprises (sauf téléphone)..

- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Approuvée à l'unanimité

4 POINTS DIVERS :

4.1. PLU

M. Le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 10 juillet avec le groupe de travail élargi.

4.2. BUDGET

4.2.1 Réalisation du budget :

- Sartori urbaniste : 5 128.44 € (Acomptes honoraires pour révision PLU).
- Famy et Cie : 6 202.81 € (dépose et repose poteau incendie)
- Sa Noremat : 6990.02 € (unibroyeur débroussailleuse).
- LDLC PRO COM : 145.23 € (petit matériel informatique pour bibliothèque)
- Bibliothèque en campagne : 320 € (40 chevalets pour bibliothèque)
- Carrefour : 186.90 € (appareil photo numérique).
- Ducret-gros, géomètres : 2 314.26 € (acompte Maîtrise d'œuvre pour rue Dommartin).
- Famy et Cie : 39 279.11 € (paiement n°3 pour voie accès collègue).
- Appia : 8 179.28 € (acompte pour aménagement carrefour du Branlant).
- Eiffage et Groupement : 23 315.78 € (acompte 2, 3 et 4 pour VRD rue Dommartin).
- Sarl Marianacci (sous-traitant d'Appia) : 15 793.18 € (pavage rue Dommartin).
- Famy et Cie : 9 384.56 € (avance forfaitaire pour voie accès collègue).

4.2.2. Ligne de trésorerie.

En caisse le 7 juillet : 389 206 €

A ce jour, pour 2008, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3 VOIRIE

4.3.1. M. Moutton, informe l'assemblée que la voirie principale de la rue Dommartin est terminée et que les abords devraient être finis à la fin juillet.

4.3.2 M. Moutton, informe l'assemblée qu'en fonction de la limite de la voirie et en accord avec le bureau Dynamic Concept, le fossé existant serait conservé le trottoir étant de l'autre coté de la rue. Le réseau d'éclairage public sera enterré également sur la RD 984. Les travaux de la communauté devraient commencer en septembre avec la création du réseau en parallèle au Groise. Ceux de la rue du Molard devraient commencer au printemps 2009.

4.3.3. M. Moutton, informe l'assemblée que suite aux remarques de M. Debard lors du conseil municipal du 17 juin le bureau GEO+ a accepté de revoir sa copie avec une moins value de 3 379 €

4.3.4. M. Moutton, informe l'assemblée que suite à la réunion avec M. Theuriaux, directeur des services techniques du Conseil Général :

1 - la proposition suivante de la commune sera étudiée :

- utilisation de la voie intérieure du collège pour passer de « la route du four à chaux » à « la route de Péron » et inversement, ceci afin d'éviter la circulation devant l'école primaire.

Si cette proposition est acceptée la commune prendra à sa charge le déneigement des voies du collège et l'entretien d'un petit espace vert situé dans l'enceinte de celui-ci.

2 - il est précisé, que l'enrobage des routes départementales, déclassées en routes communales, sera financé par le Conseil Général dès la réalisation de travaux sur ces voies.

4.4. ECOLE

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il existe un grand flou pour la rentrée 2009 suite à la nouvelle loi « Darcos » ; la position définitive des 2 heures de soutien en plus, pour certains élèves, sera prise après les vacances de la Toussaint. Le nombre d'enfants inscrits à ce jour est de 220. En raison d'un grand nombre d'enfants du même âge, il y aura à nouveau un dédoublement pour certaines classes.

4.5. CANTINE

- Mme Blanc informe l'assemblée que la fréquentation de la cantine a augmenté de 10% et que quelques modifications seront à prévoir dans le règlement.

4.6. FORET

- M. Le Maire informe l'assemblée que la vente de bois (du hêtre) de Saint-Vulbas n'a pas été fructueuse pour la commune et qu'en accord avec l'ONF les lots ont été retirés.

4.7. Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours

- M. Le Maire informe l'assemblée qu'il a donné son accord, à la Demande du SDIS, pour que le CPI devienne un CPINI 1, c'est à dire qu'il puisse intervenir sur d'autres communes.

5 COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 19 juin pour la TPU (M. Davis).

5.1.2. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 26 juin (M. Davis).

5.1.3. Compte-rendu de la commission sécurité (CISPD) du 18 juin (M. Armand).

5.1.4. Compte-rendu de la commission Patrimoine du 18 juin (M. Levrier).

5.1.5. Compte-rendu de la commission Affaires sociales du 25 juin (M. Girod).

5.1.6. Compte-rendu de la réunion Transport du 25 juin (M. Davis).

5.1.7. Compte-rendu de la réunion avec le service emploi du 3 juillet (M. Moutton).

5.1.8. Compte-rendu de la commission Tourisme (M. Gigi).

5.1.9. Compte-rendu de la réunion Eau et Assainissement du 9 juillet (M. Moutton).

5.2. SIVOS

5.2.1. M. Le Maire informe l'assemblée que la commune de Collonges a décidé de rejoindre le SIVOS ce qui a été accepté à l'unanimité par le comité syndical du SIVOS réuni en assemblée le 8 juillet. Les communes devront délibérer à leur tour en septembre, pour qu'ensuite M. Le Préfet puisse prendre un arrêté entérinant la modification des statuts.

5.2.2. M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux de maçonnerie se terminent et que le planning est respecté.

6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

Compte rendu de la réunion du 18 juin.

Permis de construire :

- Daunt Michael, pour extension d'un bâtiment existant, réfection de toiture + pose de vélux, chemin du Moléron.
Avis défavorable.

- Côme Joël, pour maison d'habitation et abri voiture, rue de la Fontaine Chargonnet. Avis favorable.

6.2. ASSOCIATIONS

- Mme Blanc informe l'assemblée que pour la préparation du forum des sociétés, peu d'entre elles se sont déplacées, mais qu'il a été décidé de maintenir cette manifestation le 6 septembre de 9 h. à 13 h.

Deux propositions ont été faites :

*une par le Sou des Ecoles pour ramener le forum à 2 H, avec un apéritif offert par les associations pour attirer du monde.

*et une par la musique pour l'organisation d'une rencontre associative (à discuter pour la prochaine fois).

- M Desmaris, vice-président de l'Office du Tourisme de Collonges, est en train de mettre en place un calendrier des fêtes pour le canton.

7 COURRIER

7.1. - Des habitants du lotissement « Les Cerisiers » concernant les travaux en aval de leurs parcelles.

7.2. – De M. et Mme Devesa concernant les charges du bâtiment de Logras.

7.3. - Du Dojo Gessien pour une demande de subvention pour permettre à 2 jeunes Péronnais de faire un stage « initiatique » au Japon. Refus du Conseil Municipal par 12 voix contre, 1 abstention, 4 pour.

8 DIVERS

Prochain conseil municipal le jeudi 4 septembre 2008.

SEANCE LEVEE A 23 H 00